



Bénéficiaires d'une assurance vie

Par **daelus**, le **10/10/2011 à 21:57**

Bonjour,rnrnma grand-mère est décédée et nous sommes 4 héritiers: ma tante, moi et mes 2 soeurs qui représentent notre père décédé.rnMa grand-mère avait une assurance vie dont les bénéficiaires étaient ma tante et mon père, mais n'apparaît pas la mention en cas de décès d'un des bénéficiaires, les enfants. Donc nous ne touchons pas cette assurance vie. rnPeux-tu faire quelque chose, sachant que maintenant sur toutes les assurances vie figure les ayants droits en cas de décès d'un bénéficiaire?rnrnMerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **11/10/2011 à 02:44**

Bonjour, non il n'y pas grands choses à faire puisque le souscripteur désigne qui il veut : une seule personne de la famille, une personne étrangère.... c'est un choix qui est fait et qui peut être changé à tous moments si la ^personne le décide. toutefois si le montant de l'assurance permet de laisser très gravement un des héritiers réservataires, il est possible de la contester, cordialement

Par **daelus**, le **15/10/2011 à 12:56**

bonjour et merci de votre réponse,rnà partir de quel montant vous estimez que l'on puisse contester?